



COMITE DE DIRECTION  
PREAVIS N° 285/2026  
Relatif aux comptes 2025

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons ci-après le résultat des comptes 2025, contrôlés par la Fiduciaire Heller S.A. et sans aucune remarque formulée.

La nouvelle répartition des frais administratifs proposée dans le cadre du budget 2026 a déjà été appliquée dans les comptes 2025 afin de prendre en compte la réalité économique. La répartition est de 20% pour la STEP (30% budget), 35% pour l'exploitation des collecteurs (30% budget) et de 45% pour l'exploitation de l'eau potable (40% budget).

Par rapport à la fin de l'été 2024 durant laquelle le budget 2025 a été préparé, les taux d'intérêts ont significativement diminué, ce qui a impacté positivement les renouvellements d'emprunts de l'eau potable.

Les revenus de taxes d'introduction pour l'eau potable et les collecteurs sont inférieurs à l'année précédente, mais se maintiennent à un niveau élevé par rapport aux dernières années.

Au bilan, on notera une diminution de la dette de CHF 1'500'000.

Les comptes 2025 sont divisés en quatre parties :

- Frais administratifs
- Exploitation de la STEP (but principal)
- Exploitation eau potable (1<sup>er</sup> but optionnel)
- Exploitation réseau des collecteurs (2<sup>ème</sup> but optionnel)

## **FRAIS ADMINISTRATIFS**

Les frais administratifs des SITSE sont regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne dans les comptes 465 (20%) – 467 (35%) – 810 (45%).

Les comptes présentent des charges de CHF 796'172.25 pour un budget de CHF 818'000.-.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 462.3002** Augmentation des heures travaillées par les membres du Comité de Direction en raison des nombreux projets en cours.
- 462.3010** Le remplacement d'une collaboratrice expérimentée avait été prévu dans le budget. Cependant, pour assurer une transmission optimale, le recrutement et les variations de postes ont été anticipés par rapport aux prévisions, ce qui explique le dépassement. Suite à cette période de transmission, le poste est amené à diminuer (CHF 360'000 au budget 2026).
- 462.3099** Le budget n'avait pas pris en considération certains frais annexes à la formation d'une collaboratrice.

## **EXPLOITATION DE LA STEP (but principal)**

Les charges sont de CHF 4'544'592.80, y compris une attribution au fonds de réserve divers STEP de CHF 73'945.23 alors que les charges budgétées s'élèvent à CHF 4'633'800.-.

Les revenus sont de CHF 4'544'592.80. Le budget présente un montant de CHF 4'633'800.- y compris CHF 52'800.- de prélèvement sur le fonds de réserve divers STEP.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 465.3122** Le calcul du coût de transport de l'électricité dépend de plusieurs variables fluctuantes et en conséquence est difficile à établir précisément. En 2025, le coût du transport s'est révélé supérieur aux estimations. L'impact se fait ressentir dans les 3 buts des SITSE.
- 465.3154** La partie divers et imprévus de ce poste est en léger dépassement par rapport aux prévisions.
- 465.3185** Le dépassement s'explique par la nécessité d'analyses liées aux problématiques de béton à la STEP.
- 465.3189** Le seuil de coupure du tamisage a été réduit en 2025 afin de préserver les pompes, ce qui implique une augmentation des éléments solides à traiter au niveau du dégrillage.
- 465.3900** Participation de 20% sur les frais administratifs, le budget prévoyait 30%.
- 465.4344** La fin de la vente d'électricité à prix garanti explique la différence de revenu avec le budget et les années précédentes.
- 465.4905** Ce poste intègre deux imputations internes :
- 1) Le traitement par la STEP des eaux usées produites par l'exploitation de l'eau potable, pour CHF 26'115.95.-. On retrouve une charge correspondante dans le compte **810.3905**.
  - 2) L'état du réseau des collecteurs influence le degré d'usure des installations de la STEP et de son réseau de pompage. La surcharge annuelle 2025 a été calculée sur la base des volumes d'eaux parasites et chiffrée à CHF 104'694.-. Sur ce montant, CHF 87'994.- sont imputés au compte **465.4905** (se retrouvent en **467.3905**) et CHF 16'700.- ont été facturés aux communes de Crans et de La Rippe qui gèrent leurs propres réseaux de collecteurs. Cette facturation est comptabilisée dans le compte **465.4342**.

**465.4909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs et de l'eau potable.

## **EXPLOITATION RESEAU DES COLLECTEURS (2<sup>ème</sup> but optionnel)**

Les charges sont de CHF 1'571'840.16, y compris une attribution au fonds de réserve pour les travaux futurs des collecteurs de CHF 191'152.58. Les charges budgétées s'élèvent à CHF 1'507'600.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 1'571'840.16. Le budget prévoyait des revenus de CHF 1'507'600.- dont un prélèvement de CHF 287'600.- sur le fonds de réserve.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 467.3122** Le calcul du coût de transport de l'électricité dépend de plusieurs variables fluctuantes et en conséquence est difficile à établir précisément. En 2025, le coût du transport s'est révélé supérieur aux estimations. L'impact se fait ressentir dans les 3 buts des SITSE.
- 467.3141** Des travaux de réhabilitation sur une station de pompage ont été reportés sur 2026.
- 467.3144** La campagne du curage représente la majorité de ce poste qui reste inférieur au budget malgré une augmentation par rapport à l'année précédente.
- 467.3220** Comme en 2024, aucun emprunt n'est directement attribué à l'exploitation des collecteurs. Le compte **467.3909** indique les intérêts imputés en interne. La charge globale est inférieure au budget en raison de la baisse des taux, de certains investissements non réalisés en 2025 et de l'autofinancement des collecteurs.
- 467.3310** Moins de préavis bouclés en 2025 qu'estimé lors de la préparation du budget.
- 467.3806** Estimation des factures de taxe d'introduction qui devront faire l'objet de notes de crédit.
- 467.3900** Participation de 35% sur les frais administratifs, le budget prévoyait 30%.
- 467.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
- 467.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs, voir explication pour le compte **467.3220**.
- 467.4340** Les taxes d'introduction facturées en 2025 sont inférieures à celles de 2024, mais restent élevées par rapport aux années précédentes.
- 467.4806** Utilisation du fonds de réserve dédié pour compenser les notes de crédit sur des factures de taxe d'introduction devant être annulées suite à l'abandon de projets.

## **EXPLOITATION EAU POTABLE (1<sup>er</sup> but optionnel)**

Les charges sont de CHF 4'064'286.78, y compris une attribution au fonds de réserve pour travaux futurs et divers de CHF 595'162.57. Les charges budgétées s'élèvent à CHF 3'973'100.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 4'064'286.78, pour un budget de CHF 3'973'100.- qui comprenait un prélèvement de CHF 333'100.- sur le fonds de réserve.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 810.3110** Moins de remplacement de compteurs qu'anticipé. Un nouveau lot « test » a été commandé en vue de la campagne de remplacement en cours.
- 810.3122** Le calcul du coût de transport de l'électricité dépend de plusieurs variables fluctuantes et en conséquence est difficile à établir précisément. En 2025, le coût du transport s'est révélé supérieur aux estimations. L'impact se fait ressentir dans les 3 buts des SITSE.
- 810.3147** Les réparations de fuites sont par nature des charges difficiles à prévoir, ce qui explique le léger dépassement par rapport au budget.
- 810.3220** En prenant en compte les charges d'imputation interne du compte **810.3909**, les charges d'intérêts sont très largement inférieures au budget. Les emprunts arrivant à échéance en 2025 ont pu être renouvelés à des taux significativement inférieurs aux prévisions prudentes faites lors de la préparation du budget en septembre 2024.
- 810.3310** Établi sur la base des préavis bouclés.
- 810.3659** Montant compensé par un prélèvement équivalent sur le fonds de réserve « L'eau bien public » (**810.4805**).
- 810.3806** Estimation des factures de taxe d'introduction qui devront faire l'objet de notes de crédit.
- 810.3900** Participation de 45% sur les frais administratifs, le budget prévoyait 40%.
- 810.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
- 810.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation du réseau d'eau. Voir commentaire compte **810.3220**.
- 810.4340** Les taxes d'introduction suivent l'évolution des taxes d'introduction des collecteurs (compte **467.4340**).
- 810.4806** Utilisation du fonds de réserve dédié pour compenser les notes de crédit sur des factures de taxe d'introduction devant être annulées suite à l'abandon de projets.

## **BILAN**

### **Actif**

Le total du **bilan** est de CHF 59'417'145.13.

Les **disponibilités** se montent à CHF 4'481'760.02.

Les **débiteurs et comptes courants** sont de CHF 2'237'059.10.

Les **actifs transitoires** sont de CHF 578'083.54.

Le **patrimoine administratif** s'élève à CHF 52'120'242.47 après amortissements.

- CHF 27'253'123.02 concernant la STEP ;
- CHF 20'161'288.35 l'eau potable ;
- CHF 4'705'831.10 les collecteurs.

### **Passif**

Le total du **bilan** est de CHF 59'417'145.13.

Les **engagements courants** sont de CHF 571'124.28.

**Dettes à long terme** : Le total s'élève à CHF 45'500'000.-

- Pour la STEP CHF 35'000'000.- en diminution de CHF 1'500'000 par rapport à l'année précédente.
- Pour l'eau potable CHF 10'500'000.- sans changement par rapport à l'année précédente.

Les **passifs transitoires** sont de CHF 528'425.80.

Le **fonds de réserve pour travaux futurs eau** de CHF 2'280'267.75 n'a pas évolué.

Le **fonds de réserve divers eau** est de CHF 7'080'673.84 en augmentation de CHF 595'162.57.

Le **fonds de réserve « L'eau bien public »** est de CHF 19'041.- en diminution de CHF 14'000.-.

Le **fonds de réserve travaux futurs collecteurs** est de CHF 2'518'657.95 en augmentation de CHF 191'152.58.



Le **fonds de réserve divers STEP** est de CHF 841'154.59 en augmentation de CHF 73'945.23.

Le **fonds de réserve débiteurs douteux eau** est de CHF 33'705.41 en diminution de CHF 52'252.34.

Le **fonds de réserve débiteurs douteux collecteurs** est de CHF 44'094.51 en diminution de CHF 137'781.30.

---

En conclusion de son préavis, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil Intercommunal des SITSE**

**Vu** le préavis du Comité de direction N° 285/2026, relatif aux comptes 2025 ;

**Ouï** le rapport de la Commission de Gestion ;

**Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide**

- 1. D'approuver les comptes 2025 tels que présentés.**
- 2. De donner décharge de sa gestion au Comité de direction.**

Founex, le 07 mai 2026

Au nom du Comité de direction

le Président :  
Claude Hilfiker



le Secrétaire :  
S. Breugelmans